

EUROPE 2003 : BILAN ET PERSPECTIVES.

INTRODUCTION.

Pour juger l'Union Européenne (UE), construction qui apparaît souvent protéiforme et compliquée, il faut toujours rappeler ce qu'était l'Europe à la fin de la guerre et ce qu'elle est maintenant.

RAPPEL DES GRANDES ETAPES.

- 1- Des circonstances exceptionnelles servies par des hommes remarquables: souffrances de la guerre, sollicitude américaine (plan Marshall) surtout face à la menace soviétique (OTAN 1949), mais aussi Conseil de l'Europe , OECE , CECA 1951, CED 1952 avec échec en 1953 et création de l'UEO en 1954). Robert Schumann, Jean Monnet, Paul-Henri Spaak qui sauront « faire passer » leurs idées.
- 2- **Le Traité de Rome** signé le 27 mars 1957 par les six pays qui avaient monté la CECA Caractère à la fois complet et ouvert du traité.
- 3- Le retour aux affaires du **Général de Gaulle** en 1958 et jusqu'en 1969 va marquer l'Europe dans quatre directions : une conception souverainiste (Europe des Etats avec des clash importants lorsqu'il estime que les intérêts de la France ne sont pas pris en compte. Politique de la chaise vide et compromis de Luxembourg) ; la primauté du « couple franco-allemand ; le refus d'accueillir le RU ; des avancées profitables à la Franc dans un certain nombre de domaines (PAC 1962, Union douanière 1968).
- 4- La **CEE passe à 9 au 1^{er} janvier 1973** avec l'entrée du RU, du DN et de l'Irlande. Elle trouve un second souffle avec le Conseil européen créé en 1974 sur proposition de **VGE** , la Convention de Lomé signée en 1975, le FEDER et le SME avec l'ECU comme dénominateur commun. La politique étrangère commune est timidement lancée.
Le parlement européen élu pour la première fois au suffrage universel direct en 1979.
Le 1/1/ 81, la Grèce entre à la CEE.
- 5- De 1986 à 1995, l'Europe passe à 12, avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal en 1986 puis à 15 en 1995 avec l'Autriche, la Finlande et la Suède. C'est une période **d'approfondissement et de consolidation** marquée par trois traités :
L' Acte Unique Européen qui relance certaines activités communautaires ou en élargit le champ), fixe à 1992 la date d'achèvement du Marché intérieur, et codifie un certain nombre de règles de procédure.
L'accord intergouvernemental de Schengen est signé en 1985.
Le traité de Maastricht signé en 1992 qui institue l'UE avec ses trois piliers : **l'UEM** qui prévoit l'adoption d'une monnaie unique, la **PESC** et la Justice et Affaires Intérieures (**JAI**). Il institue aussi une citoyenneté européenne.

Le traité d'Amsterdam de 1997 (entré en vigueur en 99) qui prévoit un certain nombre de stratégies coordonnées sur l'emploi, intègre l'accord de Schengen et les questions de libre circulation et d'asile et prévoit la CIG sur l'élargissement pour 2000.

Le traité de Nice (février 2001) qui fixe un certain nombre de règles nécessaires en vue de l'élargissement : extension du vote à la majorité qualifiée, taille de la Commission, pondération des voix en conseil, coopérations renforcées.

6- La situation actuelle

Un perpétuel compromis entre des tendances libérales et dirigistes, souverainistes et atlantistes, centralisatrices et centrifuges avec un acquis important et un droit communautaire qui s'adapte.

Une architecture et des règles de fonctionnement compliquées :

Conseil européen: Chefs d'Etats président à tour de rôle tous les six mois, avec un Secrétaire général, Haut Représentant pour la PESC, M Solana et des services de Logistique (2500 fonctionnaires).

Conseil de l'Union : réunit plusieurs fois par mois les Ministres des 15 pays habilités à engager leurs gouvernements sur ce qui seront les lois européennes.

La Commission européenne : 20 commissaires, 1 par pays, (2 pour les grands) avec mandat de 5 ans. Agit dans le cadre de mandats précis. Chaque Commissaire a un ou plusieurs secteurs. Organe d'exécution mais aussi pouvoir d'initiative

Le Secrétariat de la Commission et les Directions générales (une vingtaine) placées sous l'autorité du Président de la Commission.

Le Parlement européen : 686 députés élus pour 5 ans. Contrôle la Commission (censure), pouvoir budgétaire, pouvoir législatif qu'il partage avec le Conseil, contrôle politique des Institutions.

Autres Institutions : Cour de Justice, Cour des comptes, Médiateur, BCE, BEI, CES, Comité des régions et une douzaine d'Agences.

LES PERSPECTIVES.

-La formidable capacité d'attraction de l'Europe depuis 1989. Quelles doivent être ses frontières ?

-La concurrence économique de plus en plus forte avec les Etats-Unis.

-Faiblesse militaire comparative durable de l'Europe et risque d'unilatéralisme encore plus grand des Etats-Unis.

A – UEM

- 1- Le succès de l'EURO (12 pays) et les problèmes qu'il pose (Eurogroupe et politique budgétaire)
- 2- La PAC (40Mds d'euros /an) et les Fonds Structurels (FSE, FEDER, IFOP)
- 3- La politique régionale (222 régions)
- 4- L'Europe sociale
- 5- L'Europe des Services publics.

B- PESC PESD

- 1- Conseils européens de Cologne et d'Helsinki (99) Traité de Nice. Structures : Comité politique La CPE telle qu'elle existait depuis 1969 et la PESC depuis Maastricht (92) Comité de sécurité permanent (COPS), Comité Militaire (CM), Etat major (EM)
. Disparition de l'UEO. Coordination avec la nouvelle OTAN (19+10) et l'OSCE.
Objectif : 60000 hommes. Missions dites de Petersberg.
- 2- La multiplicité des accords régionaux. Les Balkans. Europe Méditerranée : une ambition frustrée depuis Barcelone (95).

C- JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES

- 1- De la CJCE à la CJE, la difficile création d'un espace judiciaire européen.
- 2- La libre circulation des biens et des personnes et la nécessité de renforcer les contrôles aux frontières extérieures. La préparation des traités de Maastricht et d'Amsterdam
- 3- Le Conseil extraordinaire de Tampere (99) : politique en matière d'asile et de migration, reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires, intensification de la lutte contre la criminalité (EUROPOL, EUROJUST).
- 4- La Charte Européenne des droits fondamentaux. adoptée à Nice

D- L' ELARGISSEMENT ET LA CONVENTION SUR L AVENIR DE L'EUROPE

- 1- La longue préparation de l'intégration (critères de Copenhague) entérinée par le Conseil de Nice. Des instruments d'aide (PHARE) et structurels de pré adhésion (ISPA). Des négociations d'adhésion. Quelques verrous posés à Nice : Parlement limité à 700 membres, pondération des voix au Conseil,
La signature le 16 avril 2003 à Athènes de 10 pays (reste Bulgarie, Roumanie et Turquie) qui devraient faire partie de l'UE en 2004,
- 2- La Convention sur l'avenir de l'Europe : 105 titulaires dont les représentants des Etats candidats (28 Etats en tout) un praesidium de 12 membres avec VGE comme président.
La Convention doit terminer ses travaux en juin 2003 pour que le nouveau traité constitutionnel puisse entrer en vigueur en 2006.
Les principales thèses en présence : constitution ou pas, présidence de 2 ans ou rotation semestrielle actuelle, répartition des pouvoirs entre les Institutions (Commission à 26 membres au lieu de 20, Conseil à 52 au lieu de 32). La difficulté reste de combiner la représentation des peuples et celle des Etats tout en gardant un système efficace (économie, subsidiarité, solidarité, politique étrangère)

CONCLUSION.

Le rôle de révélateur des faiblesses européennes joué par la crise irakienne.